



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Bonn, 12 novembre 2017

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu

1. La Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP23) est organisée conjointement par l'UIP, le Parlement des Fidji et le Bundestag allemand. Elle aura lieu le 12 novembre 2017 à l'Université de Bonn.
2. L'Université de Bonn se trouve au centre-ville et est facilement accessible depuis le lieu de la Conférence des Nations Unies et depuis tous les hôtels officiels de la COP23.



Distances :

- De la gare centrale de Bonn au lieu de la Réunion parlementaire : 550 m (7 minutes à pied)
- De l'arrêt de tram "Universität/Markt" au lieu de la Réunion parlementaire : 400 m (5 minutes à pied)
- De l'arrêt de bus "Markt" au lieu de la Réunion parlementaire : 150 m (2 minutes à pied)

Programme de travail

3. La réunion s'articulera autour de deux séances de travail, la première de 9 heures à 13 heures et la seconde de 14 h 15 à 18 heures. Une cérémonie d'ouverture sera suivie de deux présentations spéciales, puis des deux séances de travail. Les participants déjeuneront sur le lieu de l'événement, à l'Université de Bonn.

4. Un programme détaillé sera publié sur le site web de l'UIP à l'approche de la réunion (<http://www.ipu.org/splz-f/cop23.htm>).

Participation et inscription

5. Les délégués seront priés de présenter une photo d'identité officielle afin de recevoir leur badge d'accès.

6. La réunion sera ouverte aux parlementaires présents à Bonn pour la session de la COP23 en tant que membres de la délégation officielle de leur pays, ou à tout autre titre, par exemple en tant qu'observateurs représentant des organisations de la société civile. Afin d'en garantir le succès, il est capital que chaque parlement nomme des parlementaires directement associés aux activités touchant à aux changements climatiques.

7. Il serait préférable que les délégués participant à la Réunion parlementaire se rendent à Bonn en tant que membres officiels de leurs délégations nationales à la COP23. C'est en effet le moyen le plus simple de garantir une gestion centralisée des formalités de voyage, de visa et d'hébergement. Qui plus est, de cette façon, ils seront automatiquement accrédités auprès de la Conférence des Nations Unies et recevront un badge d'identification leur permettant d'accéder librement aux locaux de la COP23.

8. Le nombre de places assises dans la salle de réunion à l'Université de Bonn étant limité, les délégations parlementaires ne compteront normalement pas plus de quatre personnes. Les délégations d'observateurs sont limitées à deux personnes. Les parlements sont en outre encouragés à veiller à la parité hommes-femmes au sein de leur délégation. Il est important de noter que la garde-robe de l'Université ne prévoit **pas d'espace pour les bagages**.

9. En vue de leur participation à la réunion, les délégués sont priés de transmettre leur formulaire d'inscription – disponible sur le site web de l'UIP à l'adresse <http://www.ipu.org/splz-f/cop23.htm> – au Secrétariat de l'UIP d'ici au **27 octobre 2017**. Toute modification dans la composition d'une délégation doit être immédiatement communiquée au Secrétariat de l'UIP.

10. Un bureau d'enregistrement sera ouvert à l'entrée principale de l'Université de Bonn ("An der Schlosskirche", voir plan ci-dessus) le 12 novembre, de 8 heures à 18 heures. Les badges auront été préparés à l'avance par le Secrétariat de l'UIP, sur la base des formulaires d'inscription reçus.

11. L'inscription à la Réunion parlementaire est tout à fait indépendante de l'accréditation à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, laquelle est gérée par le Secrétariat de la CCNUCC conformément aux règles de cet organe intergouvernemental. Les badges d'identification délivrés pour la Réunion parlementaire ne donneront pas accès aux locaux de la COP23.

12. L'UIP, le Parlement des Fidji et le Bundestag allemand ne peuvent procéder à l'accréditation à la COP23. Chaque délégation doit se charger elle-même de cette démarche dans le cadre de la procédure d'accréditation globale à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

Liste des délégués

13. Une liste provisoire des délégués sera distribuée au début de la Réunion parlementaire. Les délégués sont priés de signaler toute modification à apporter à cette liste au bureau d'enregistrement. La liste finale des participants sera publiée sur le site web de l'UIP après la réunion.

Modalités de travail

14. Tous les points de l'ordre du jour seront examinés en plénière. La réunion comportera des débats interactifs ainsi que des présentations auxquelles prendront part des experts de renommée internationale et des représentants de l'ONU.

15. La réunion se voulant essentiellement interactive, les délégués sont priés de s'abstenir de lire des déclarations officielles rédigées à l'avance. Ils sont au contraire invités à prendre part au débat en faisant de brèves déclarations ou suggestions. Dans la mesure où il n'y aura pas de liste d'orateurs établie à l'avance, l'ordre des interventions et des questions sera arrêté par la présidence.

Document final

16. Au cours de la période précédant la réunion, l'UIP organisera une consultation sur le document final qui sera adopté lors de la réunion. Le Parlement des Fidji et le Bundestag allemand ont établi un avant-projet de document final, disponible sur le site web de l'UIP (<http://www.ipu.org/splz-f/cop23.htm>).

17. Le projet initial de document final sera présenté et examiné à la 137^{ème} Assemblée de l'UIP (Saint-Pétersbourg, 14-18 octobre 2017). L'UIP mettra à profit les mécanismes consultatifs de l'Assemblée pour recueillir des commentaires et observations. Une version révisée sera ensuite publiée sur le site web de l'UIP et un délai sera fixé pour la soumission d'éventuels amendements. Après réception des amendements, l'UIP finalisera le projet et le publiera sur son site web. Aucun amendement de fond ne sera plus recevable après cette date. Les parlements auront jusqu'au 27 octobre 2017 pour présenter des amendements.

18. Le projet de document final sera présenté à la séance de clôture de la réunion, pour adoption par consensus.

Langues

19. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, français et allemand. Les documents officiels de la réunion seront établis en anglais et en français.

Réceptions officielles

23. Le Bundestag allemand convie tous les participants à un déjeuner qui sera servi à 13 heures sur le site de l'Université de Bonn. Une petite cafétéria sera également ouverte aux délégués qui pourront y acheter des snacks, du café et des boissons. En outre, du café, du thé et de l'eau seront à leur disposition toute la journée devant la salle de réunion.

Visas

24. Tous les délégués ayant besoin d'un visa pour entrer en Allemagne sont tenus d'en faire la demande suffisamment tôt. L'UIP, le Parlement des Fidji et le Bundestag allemand ne sont pas en position de faciliter la délivrance des visas d'entrée. Chaque délégation doit se charger elle-même de cette démarche dans le cadre de la procédure d'accréditation globale à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

Logement

25. Il appartient aux délégués de prendre les dispositions nécessaires en ce qui concerne leur voyage et leur hébergement à Bonn.

Demandes d'informations complémentaires

26. Toute demande d'information complémentaire concernant la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Bonn devra être adressée par courriel au Secrétariat de l'UIP : postbox@ipu.org.